

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2274

présenté par
M. Serva

ARTICLE 26 QUINQUIES

Après les mots :

« présentant »,

insérer les mots :

« pour chaque périmètre ministériel concerné un bilan des difficultés rencontrées et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de compléter le contenu du rapport en ajoutant au recensement des moyens nécessaires au contrôle des côtes celui des difficultés rencontrées et en insistant sur le caractère interministériel des travaux sollicités.